

Tableau récapitulatif des éléments de barème au mouvement départemental		
Éléments de barème	Nb de points	Observations
Expérience et parcours professionnel		
AGS	5	Par année d'ancienneté
Exercice en REP / REP+ / Écoles orphelines / Rural / IME ITEP listés	30	Pour 3 ans d'exercice continu dans même école
	60	Pour 5 ans d'exercice continu et plus dans même école
Mesure de carte scolaire	250	
Situation familiale (demande à formuler pour le jeudi 9 avril cf. Annexe)		
Rapprochement de conjoints séparés pour raisons professionnelles	5	Palier 1 : bonification forfaitaire hors condition de distance minimale
	10	Palier 2 : si justifie d'une distance supérieure à 80 km entre le lieu d'affectation en Gironde et la résidence professionnelle du conjoint en Gironde (non cumulable avec le palier 1)
	10	Forfait supplémentaire à partir de la 2 ^{ème} année de séparation (quelle que soit la durée) pour les enseignants relevant du palier 2 uniquement
Rapprochement du détenteur de l'autorité parentale conjointe	5	Palier 1 : bonification forfaitaire hors condition de distance minimale
	10	Palier 2 : si justifie d'une distance supérieure à 40 km entre les deux domiciles parentaux en Gironde (non cumulable avec le palier 1)
	10	Forfait supplémentaire à partir de la 2 ^{ème} année de séparation (quelle que soit la durée) pour les enseignants relevant du palier 2 uniquement
Parent isolé	20	Amélioration des conditions de vie de l'enfant
Situation personnelle		
Situation médicale	50	Automatique pour RQTH en cours de validité enregistrée dans le dossier professionnel
	250	Avec avis favorable du médecin de prévention ; sur les vœux cohérents
Vœu préférentiel	5	Sur le vœu positionné au rang 1 chaque année (vœu précis) Plafonné à 15 points
Priorité à caractère départemental		
Enfant	1	Par enfant de moins de 18 ans au 01/09/2019 (pas de limite d'âge pour un enfant handicapé) Plafonné à 4 points